



E.M.E. LES HEURES CLAIRES

Chemin du Galicet
78840 FRENEUSE
Tél. : 01 30 63 24 00
Fax : 01 30 93 06 72
Email : lesheuresclaires@cesap.asso.fr

LIVRET D'ACCUEIL

P R E S E N T A T I O N G E N E R A L E

Le Centre "Les Heures Claires" est un Etablissement Médico Educatif (E.M.E) mixte. Il a pour mission l'accueil permanent ou temporaire, l'éducation spécialisée et le soin d'enfants et d'adolescents polyhandicapés âgés de 6 mois à 18 ans dans le cadre :

- D'un Internat de 32 places (2 à 18 ans) ouvert 365 jours par an
- D'un Centre d'Accueil Familial Spécialisé de 33 places (6 mois à 12 ans) ouvert 365 jours par an.
- D'un Externat de 5 places (4 à 12 ans)

Ce Centre est un des 17 établissements du Comité d'Etudes, d'Education et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées : association reconnue d'utilité publique en 1970 dont l'objet est l'étude et la recherche de tous les moyens propres à résoudre les problèmes médico-sociaux posés par les enfants et les adolescents polyhandicapés, leurs conditions de vie et leur insertion dans la société.

Le siège du CESAP est situé 81 rue Saint Lazare 75009 PARIS

Président : Monsieur André SCHILTE - Directeur Général : Monsieur Philippe CAMBERLEIN

L'établissement est agréé en référence aux :

- Code de l'action sociale et des familles (C.A.F.S.) notamment les articles L. 311-1 à L. 351-7
- ANNEXE XXIV ter au décret n°56-284 du 9 mars 1956 modifié par le décret n°89-798 du 27 octobre 1989

L'établissement a initialement été créé en 1967. Son fonctionnement est autorisé par Arrêté du Préfet de la Région de Haute-Normandie en date du 28 avril 1993, puis l'Arrêté du Préfet de la Région d'Ile de France en date du 14 août 2002 autorisant la localisation sur la commune de Freneuse (78).

L'établissement est dirigé par :

- Monsieur Patrick LE GOFF, Directeur

Assisté de :

- Madame Catherine LUPIAC, Chef de Service,
- Monsieur Jean Mark HATTON, Chef de Service,
- Monsieur Emmanuel COLLONNIERS, Chef de Service.

Le Directeur et deux chefs de services assurent alternativement une permanence de sécurité pour l'ensemble des structures.

Le suivi médical est assuré par trois médecins :

- Docteur Claire GALLAIS, Pédiatre
- Docteur Catherine BRISSE, Médecin de rééducation et de réadaptation fonctionnelle
-, Médecin psychiatre

Les urgences sont assurées par collaboration de la médecine de secteur, les médecins généralistes et le Centre Hospitalier François Quesnay – Mantes la Jolie (78)

A D M I S S I O N

Les admissions peuvent être prononcées à titre occasionnel ou temporaire, permanent ou sur un mode adapté à la situation.

Toutes les demandes doivent être adressées à Monsieur le Directeur par la famille ou les responsables de l'enfant dans le cadre des procédures relevant de la notification d'orientation prononcée par la C.D.E.S.

Le dossier de présentation de candidature comprendra une note de présentation sociale, un note de présentation de l'enfant, les éventuelles notes de synthèses (éducative, orthophonie, psychomotricité, psychologie...) émanant des services ou établissements ayant eu à prendre en charge votre enfant ainsi qu'un dossier médical complet adressé au médecin de l'établissement.

Pour contacter le personnel de l'E.M.E. vous pouvez soit prendre rendez-vous, soit vous entretenir par téléphone : 01 30 63 24 00 (standard).

Pour rencontrer Monsieur Le Directeur : prendre rendez-vous auprès de la secrétaire de direction par téléphone de 9h à 13 h et de 14h à 18h du lundi au jeudi : 01 30 63 24 12 (ligne directe). Les entretiens téléphoniques sont possibles en fonction de ses disponibilités.

Pour les enfants accueillis dans le cadre du C.A.F.S. et de l'externat :

Contactez la secrétaire médicale du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, par téléphone : 01 30 63 24 00

Pour les enfants accueillis dans le cadre de l'Internat

Pour prendre rendez-vous avec l'un des médecins : joindre le service infirmerie de 9h à 13 h et de 14h à 18h du lundi au vendredi par téléphone : 01 30 63 24 39

Vous pourrez alors être mis en relation avec l'interlocuteur de votre choix : Chef de Service, Assistante Sociale, Kinésithérapeute, Personnel éducatif ou laisser un message pour pouvoir être rappelé.

Les médecins reçoivent sur rendez-vous, généralement les mercredis (de 9 h à 12 h) pour le Médecin de Rééducation, les lundis (de 9 h à 17 h) ou mercredi et vendredi (de 9 h à 12 h) pour le Médecin Pédiatre.

Les Kinésithérapeutes peuvent être joints les matins de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi, par téléphone : 01 30 63 24 49

FRAIS DE SEJOUR

Les frais de séjour sont directement facturés par l'établissement à votre caisse de sécurité sociale. Ils comprennent les frais d'hébergement, les frais de transports de l'établissement à votre domicile, dans la limite d'un aller retour hebdomadaire pour les internes et d'un aller retour quotidien pour les externes, les soins médicaux dispensés dans le cadre de l'établissement.

Sont à votre charge : Les frais relatifs aux produits d'hygiène personnelle, l'argent de poche. Les éventuels versements doivent se faire par chèques à l'ordre du : CESAP E.M.E. Les Heures Claires.

Les frais relatifs aux réalisations de prothèses, non pris en charge par votre CPAM, sont à réglés directement aux prestataires et l'EME peut, le cas échéant, servir d'intermédiaire.

Vous avez à fournir les vêtements de votre enfant et à les renouveler aussi souvent que nécessaire en prévoyant de les marquer par étiquettes cousues portant clairement son nom. Commande de noms tissés possible par l'établissement contre paiement.

Votre participation financière peut être souhaitée ou demandée pour certaines activités : licences sportives, participation à des voyages par exemple.

SITUATION GEOGRAPHIQUE

L'E.M.E Les Heures Claires est situé à Freneuse (78), commune de la vallée de la Seine accueillant 3 600 habitants, aux confins Ouest du département des Yvelines, en limite des départements de l'Eure et du Val d'Oise.

- En venant de PARIS, on peut y accéder par l'autoroute A14/A13 : sortie BONNIERES, puis RN 13, Direction Mantes la Jolie. Freneuse est contiguë à Bonnières sur Seine. L'Etablissement se situe en haut de la côte de la Nationale 13 en sortie de Freneuse
- En venant de ROUEN : Autoroute A13 : sortie 15 direction Bonnières, traverser Bonnières sur la droite direction Mantes la Jolie. L'Etablissement se situe en haut de la côte de la Nationale 13 en sortie de Freneuse
- Gares SNCF les plus proches : BONNIERES ou VERNON ou MANTES LA JOLIE, puis navettes par Bus CTVMI ligne O – Arrêt « Belles Côtes » à 50 mètres de l'établissement - (horaires des navettes correspondant aux heures des trains).

Indications de distances :

PARIS : 75 km.

Dans le département de l'EURE :

- VERNON : 12 km.
- GISORS : 35 km.
- LES ANDELYS : 35 km.
- EVREUX : 40 km.

Dans le département des YVELINES

- MANTES LA JOLIE : 10 km.
- VERSAILLES : 50Kms

Dans le département du VAL D'OISE

- MAGNY EN VEXIN : 37Kms
- CERGY PONTOISE : 60Kms

Le Centre d'Accueil Familial Spécialisé des Heures Claires

Ouvert tout au long de l'année, ce service accueille des enfants soit à titre permanent dans une perspective de moyen ou de long terme, soit à titre temporaire pour répondre à des demandes d'accueil relais émanant des familles naturelles ou des services médico-sociaux.

Le C.A.F.S. propose :

- La prise en charge de votre enfant polyhandicapé par une Assistante Familiale agréée et par sa famille, offrant toutes les garanties matérielles et morales nécessaires au développement psychoaffectif et physique de votre enfant.
- Une surveillance sanitaire réalisée par un pédiatre, un médecin rééducateur et un pédopsychiatre.
- Une équipe de rééducateurs constituée d'un kinésithérapeute à temps plein, d'un psychologue, d'une orthophoniste et d'une psychomotricienne à temps partiels, intervenant soit au domicile de l'assistante familiale, soit dans le service.
- Une équipe socio éducative composée d'une assistante sociale et d'une éducatrice. En semaine, votre enfant est intégré à l'accueil de jour, selon un rythme et un programme adaptés à son âge, ses difficultés et ses compétences. Il peut aussi être intégré dans des structures ordinaires d'apprentissages cognitif, social ou de loisirs (externat, centre de loisirs, piscine....) dans une programmation adaptée..

L'Internat Médico-Educatif des Heures Claires

Une prise en charge individualisée pour chaque jeune :

Au sein de quatre unités de vie qui proposent un projet pédagogique d'ensemble assurant aux jeunes accueillis :

- une période d'adaptation à la vie collective,
- une prise en charge individualisée de qualité, adaptée à l'âge de chacun et à ses besoins, ayant pour but de favoriser le développement physique et psychique

Une organisation et des méthodes appropriées sont recherchées pour satisfaire le droit aux soins et à l'éducation des jeunes et assurer une prise en charge médicale, psycho affective et éducative des jeunes ainsi que le suivi des diverses évolutions s'y rapportant à travers l'ensemble des activités de vie quotidienne, des activités éducatives et rééducatives.

Au quotidien une assistance et une écoute bienveillante dans tous les actes de la vie sont assurées par une équipe éducative composée d'éducateurs spécialisés, d'une jardinière d'enfants spécialisée, d'une monitrice éducatrice, d'aides médico psychologiques

Tous ces professionnels animent des activités éducatives intérieures et extérieures à l'établissement, répondant le plus précisément possible aux besoins des jeunes confiés, dans une atmosphère chaleureuse et familiale.

Le suivi médical est assuré par :

- une équipe médicale comprenant : médecin pédiatre, médecin de rééducation et de réadaptation fonctionnelle.
- une équipe para médicale composée de kinésithérapeutes, d'une psychomotricienne, d'un psychologue

Une surveillance sanitaire constante et des soins appropriés, de jour comme de nuit, sont prodigués.

Toutes ces équipes et techniciens s'organisent autour du projet individualisé de chaque jeune accueilli.

L'Externat des Heures Claires

(L'accueil de jour)

La mutualisation des moyens de l'établissement pour l'accueil en journée des enfants inscrits en externat et des enfants inscrits au C.A.F.S. Les accueils s'organisent en alternance selon un programme adapté fonction du projet individuel de l'enfant et du dispositif d'encadrement.

Trois salles accueillant trois unités : ces lieux sont conçus pour favoriser une polyvalence entre les temps d'accueil, d'intimité de groupe, de repos, de jeux et activités adaptées.

La pluridisciplinarité et la transdisciplinarité fondent l'action de l'accueil de jour : Elle se marque à travers l'utilisation de salles spécialisées ouvertes à l'ensemble de la population de l'E.M.E. et utilisées par une organisation planifiée (musique, conte/lecture, espace de stimulation sensorielle, motricité, symbolisme, informatique, terre, peinture).

La régularité, la permanence des propositions éducatives et thérapeutiques, la permanence des personnes accompagnant l'enfant caractérisent l'accueil d'externat.

En partenariat avec les parents et les familles d'accueil, l'équipe technique propose à partir d'une évaluation multidisciplinaire une proposition de temps successifs et cordonnés : stimulation, éducation, apprentissage, détente, partage, inscription dans une vie de groupe. Ces temps sont articulés autour des temps de vie quotidienne : accueil rituel, repas, temps de repos. A cet égard, les temps de transport font l'objet d'une attention particulière et s'intègrent comme une composante du programme de journée et de semaine.

La collaboration des familles

Dans le respect de la loi du 2 janvier 2002, relative à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale, les échanges entre les familles et l'établissement sont organisés à partir du projet individuel élaboré au moment de l'admission de l'enfant.

Tout au long du séjour, des rencontres, ayant pour objet l'évolution de l'enfant ou de l'adolescent, sont organisées, sous la responsabilité du directeur de l'établissement, en liaison avec les équipes spécialisées, les techniciens et les familles (ou tuteurs). Ceci jusqu'à la réorientation du jeune.

Ils ont trait à

- la mise au point des projets thérapeutiques, médicaux et éducatifs,
- l'information sur l'évolution de l'état de santé du jeune,
- les modalités et le calendrier d'organisation des retours en famille ou des visites,
- la concertation avec les services médicaux spécialisés (consultations hospitalières ou autres...)
- le renouvellement du trousseau et objets personnels
- la préparation de l'orientation de départ
- toute autre question intéressant l'enfant et son milieu familial.

Toute modification pouvant intervenir au niveau de la famille (modification de la cellule familiale, nouvelle adresse, téléphone...) doit impérativement être signalée rapidement à l'établissement. De même, les sorties en famille (week-end, vacances) ou retours prématurés à l'établissement doivent faire l'objet d'une communication à la direction pour information et aval.

Les jeunes admis aux Heures Claires bénéficient durant la totalité de leur séjour, d'une assurance responsabilité civile souscrite par l'établissement. Elle ne se substitue pas aux dispositions relevant de la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale.

Tous les salariés de l'E.M.E. sont tenus au secret médical et social. Cette confidentialité, respectueuse du résident et de sa famille, dans le cadre des dispositions légales, fait l'objet d'un partage limité à l'intérieur de l'équipe pluri-disciplinaire.